

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 JUILLET 2024

SIEGE AGGLO2B - SALLES 1 ET 2

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Siège de l'Agglo2B - Salles 1 et 2, sous la présidence de Monsieur Serge BOUJU, Vice-Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (15) : Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Anne-Marie REVEAU, Bruno BODIN, Alain ROUSSELOT

Pouvoirs (1) : Dominique TRICOT pouvoir à Serge BOUJU

Absents (10) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Alain BRILLANCEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Séverine GROYER, Nathalie JADAUD, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON, Dominique TRICOT

Date de convocation : 03-07-2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie REVEAU

ADMINISTRATION GENERALE

Délégations au Président

Vu le CGCT et notamment ses articles R. 2221-14 et R.2221-24.

En application de l'article R.2221-14 le conseil d'administration peut donner délégation à l'ordonnateur de la régie, en l'espèce au président du conseil d'administration pour créer les régies de recettes, d'avances et de recettes soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 CGCT.

En application de l'article R.2221-24 susvisé le conseil d'administration peut également donner délégation au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé d'accorder ces délégations au Président.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **donner délégation au président du conseil d'administration pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **donner délégation au président pour créer les régies de recettes, d'avances et de recettes ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office de tourisme



Transmis en préfecture le **10 JUIL. 2024**

Notifié ou publié le **10 JUIL. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.